

La charte Mir'arts



Ce document est écrit en FALC.
Plus d'informations
sur le site easy-to-read.eu

Qu'est-ce que c'est Mir'arts ?

Mir'arts est un programme de ASA-Handicap mental.

Mir'arts soutient les artistes en situation de handicap en Suisse.

Mir'arts veut faire connaître ces artistes.

Mir'arts défend les droits de ces artistes.

Que fait Mir'arts ?

Mir'arts travaille avec les artistes en situation de handicap,

et avec **le milieu de l'art contemporain**.

Contemporain veut dire « qui est fait aujourd'hui ».

Le milieu de l'art contemporain, c'est :

- des artistes,
- des critiques d'art,
- des journalistes.

Le milieu de l'art contemporain, c'est aussi :

- des galeries,
- des expositions,
- des écoles d'art.

A quoi sert la charte Mir'arts ?

La charte explique le travail de Mir'arts.

Le travail de Mir'arts est expliqué en trois parties.

Les trois parties sont **les valeurs**,

la mission et les principes généraux.

Les gens peuvent signer la charte.

Les gens signent ?

Alors, cela veut dire que les gens sont d'accord avec la charte.

1. Les valeurs

Pour Mir'arts, la personne en situation de handicap

- a droit au respect,
- doit être reconnue pour ce qu'elle sait faire,
- est une personne citoyenne, avec les mêmes droits que tous les citoyens.

2. La mission

Les artistes en situation de handicap souhaitent être reconnus comme des artistes.

Mir'arts répond à ce souhait.

C'est sa mission.

Pour remplir cette mission, Mir'arts :

- cherche des artistes en situation de handicap en Suisse,
- fait connaître le travail des artistes en situation de handicap,
- fait connaître la valeur des artistes en situation de handicap,
- réfléchit à des formations pour les artistes en situation de handicap, et aussi pour les professionnels qui les accompagnent.

Depuis 2010, Mir'arts offre des services aux artistes en situation de handicap.

Ces services sont par exemple :

- organiser une exposition,
- publier les œuvres dans un livre,
- organiser la participation à un concours artistique,
- rencontrer des personnes qui collectionnent les œuvres d'art,
- contacter des journalistes.

Mir'arts présente aussi les artistes sur un site internet.

Mir'arts parle des activités des artistes :

- sur les réseaux sociaux comme Facebook et Instagram,
- une fois par mois, dans une lettre d'information.

3. Les principes généraux

Soutenir l'expression

Mir'arts reconnaît **le potentiel créateur** de la personne.

Le potentiel créateur, c'est ce que la personne va être capable de créer.

Mir'arts soutient la personne dans son expression artistique.

Voir l'artiste avant tout

Pour Mir'arts, un artiste en situation de handicap est un artiste avant tout.

Être artiste est plus important que le handicap.

Regarder la qualité

Mir'arts regarde la qualité des œuvres.

Mir'arts regarde par exemple :

- ce que l'artiste veut dire avec ses œuvres,
- son style artistique,
- sa technique,
- depuis combien de temps l'artiste fait des œuvres.

Permettre un encadrement professionnel adapté

Des professionnels accompagnent les artistes en situation de handicap.

Les professionnels qui accompagnent les artistes sont par exemple :

- le maître d'atelier,
- les éducateurs.

Respecter la vie privée

Nous respectons la vie privée des artistes en situation de handicap.

Nous **ne** partageons **pas** des informations privées concernant les artistes.

L'adresse du site internet de Mir'arts est :

www.asahm.ch/mirarts